

chez ceux qui se spécialisent dans la construction des églises et des écoles.

2o La crise monétaire que nous traversons a amené un ralentissement considérable dans la construction, et tout le monde en souffre, les Tailleurs de pierre comme les autres.

3o L'emploi de plus en plus général du ciment, de la pierre artificielle, de certaine terre cuite émaillée et de la pierre dite " pierre à sable ", importée des Etats-Unis, est largement responsable de la crise que traverse actuellement l'industrie du taillage de la pierre à Montréal. On reconnaît cependant, et le simple bon sens le veut, que si toute la pierre des églises et des écoles catholiques qui se construisent à Montréal, était préparée dans notre ville, cette crise y serait moins grave.

C'est le temps de faire remarquer que, même avant d'avoir fait des démarches auprès de Votre Grandeur, les Tailleurs de pierre se sont occupés de se protéger contre l'importation de la pierre taillée. C'est ainsi qu'ils ont fait adopter par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada en 1912, une résolution invitant le gouvernement fédéral à prendre les moyens nécessaires — c'est-à-dire à augmenter les droits de douane sur la pierre taillée importée des Etats-Unis — pour protéger les tailleurs de pierre canadiens. Une résolution semblable a été adoptée cette année. Dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral les ouvriers ont l'appui de leurs patrons. Mais, même au cas où le gouvernement imposerait un droit prohibitif sur la pierre taillée, il resterait encore aux ouvriers de Montréal, à se défendre contre la concurrence des autres ouvriers canadiens, et en particulier des ouvriers de la province de Québec. Ce qui rend cette concurrence dangereuse, c'est qu'elle leur est faite par des ouvriers — ceux de